Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2016
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Modification du plan sectoriel de transport des lignes d'électricité (PSE 808) pour la ligne Steinen-Altendorf/Etzelwerk, détermination du couloir

Arrêté du 4 mai 2016

Le Conseil fédéral suisse
décide:

La modification du plan sectoriel du 21 avril 2001 (approuvé le 27 juin 2001 et modifié le 6 mars 2009) concernant la nouvelle fiche d'objet 808 pour la ligne Steinen-Altendorf/Etzelwerk[1] est approuvée en se basant sur le rapport d'examen de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) du 13 avril 2016.

4 mai 2016 Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, Johann N. Schneider-Ammann
Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

[1] La modification du plan sectoriel, inclus le rapport explicatif et le rapport d'examen, ainsi que le plan sectoriel général (PSE) du 27 juin 2001, modifié le 6 mars 2009, est disponible:
sur internet à l'adresse suivante: www.ofen.admin.ch > Thèmes > Approvisionnement en électricité > Réseaux d'électricité > Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité > Fiche d'objet 808
ou sur annonce préalable durant les heures de bureau auprès de:
– Office fédéral de l'énergie (OFEN), Mühlestrasse 4, 3063 Ittigen, téléphone 058 462 57 90
– Office fédéral du développement territorial (ARE), Worblentalstrasse 66, 3063 Ittigen, téléphone 058 462 40 60